

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Réponse à l'appel à projet 2026 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation d'un forum de l'emploi – Validation du plan de financement et sollicitation des subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant l'appel à projet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes « Financer l'organisation d'un forum de l'emploi » ;

Considérant le projet de territoire de Hautes Terres Communauté, notamment le chantier n°5 « Stimuler l'attractivité économique du territoire » et l'action « Être au contact des entreprises et favoriser leurs synergies, leur maintien et leur développement » ;

Considérant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient l'organisation de forums de l'emploi dédiés aux métiers en tension sur l'ensemble du territoire, notamment l'hôtellerie-restauration, et le sport/tourisme en montagne ;

Considérant le besoin ressenti et exprimé par les chefs d'entreprise du territoire sur l'accompagnement du recrutement d'emplois saisonniers notamment, dans les secteurs en tension retenus par la Région ;

Considérant que cet appel à projet permet à la collectivité d'organiser un évènement de type « job dating » pour les recruteurs du territoire, comme inscrit dans la feuille de route économie-emploi de la collectivité et validée par les élus ;

DECIDE

Article 1 : De répondre à l'appel à projet 2026 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes « Financer l'organisation d'un forum de l'emploi » ;

Article 2 : De valider le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	Taux
Achats divers (collation, supports de communication ...)	500 €	REGION (Appel à projet 2026)	3 000 €	75 %
Déplacements	300 €		1 000 €	25%
Rémunération du personnel	3 200 €			
TOTAL	4 000 €	TOTAL	4 000 €	100 %

Article 3 : De solliciter une subvention d'un montant de 3 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projet « Financer l'organisation d'un forum de l'emploi » pour l'année 2026 ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.